Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-091

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

RH : le droit à la formation des élus

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2123 12, L. 2123-14, L. 2123-16, **les membres d'un conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.**

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil communautaire délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre (dépense obligatoire correspondant à 2 % du montant total des indemnités de fonction des élu(e)s, jusqu'à 20% maximum).

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Au-delà des frais de formation pris en charge par la collectivité, les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement éventuels liées à ces formations et pris en charge par les élu(e)s donneront lieu à remboursement par la collectivité.

L'arrêté du 13 avril 2023 relatif au répertoire des formations liées à l'exercice du mandat d'élu(e) local liste les domaines de formations concernées par le droit à la formation :

- **Les fondamentaux du mandat,**
- **Politiques publiques et actions locales,**
- **Développement et aménagement du territoire,**
- **Communication,**
- **Finances - Fiscalité - Budget – Comptabilité,**
- **Ressources humaines.**

Les élu(e)s ont choisi trois thèmes de formation, pour ce début de mandat :

- **Les bases et fondamentaux des finances publiques,**
- **Les fondamentaux de l'urbanisme**
- **L'intelligence artificielle.**

Depuis 2008, le Service Universitaire de Formation Continue et d'Alternance de l'UBO, en partenariat avec l'AMF 29, le CDG 29 et le CNFPT Bretagne, est habilité par le ministère de l'Intérieur pour concevoir des formations à destination des élus locaux.

A ce jour, et compte tenu des thèmes de formation choisis par les élus communautaires, une première proposition a été transmise par les services de l'UBO, comprenant :

- **<u>Les bases et fondamentaux des finances publiques,</u>**

Public concerné	Elus de la Communauté Lesneven - Côte des Légendes
Effectif	Chaque groupe peut aller jusqu'à 15/18 personnes maximum pour favoriser les échanges avec le formateur
Objectifs	**Cette formation a pour objectif d'amener les nouveaux élus à mieux comprendre les bases et le cadre budgétaire d'une collectivité. A l'issue de la formation, les stagiaires seront à même de comprendre et d'analyser les composantes essentielles d'un budget communal (section de fonctionnement et d'investissement, dette, ratios…).**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Contenu du module	• **Définition et objectifs du pacte fiscal et financier** • **Articulation avec projet de territoire** • **Les grands axes : répartition des ressources fiscales, solidarité horizontale, stratégie d'investissement** **1. Fonds de concours :** définition et cadre juridique, conditions d'attribution, avantages / limites. **2. Dotation de solidarité communautaire (DSC) :** logique de redistribution, critères de répartition, effets sur les communes. **3. Autres dispositifs possibles :** subventions, mutualisation, aides indirectes **L'attribution des compensations** **Les approches pluriannuelles** : planification financière et outils de pilotage : le programme pluriannuel d'investissement, les AP/CP (autorisations de programme / crédits de Paiement), l'articulation PPI / budget
Durée	**6 heures**
Intervenant	Stéphane LENOEL DGA Ressources Quimper Bretagne Occidentale et commune de Quimper. Intervenant UBO, CDG.
Tarif	3 000 €

- **<u>Les fondamentaux de l'urbanisme</u>**

Public concerné	Elus de la Communauté Lesneven - Côte des Légendes (en priorité les maires et les membres de la commission aménagement)
Effectif	Chaque groupe peut aller jusqu'à 15/18 personnes maximum pour favoriser les échanges avec le formateur
Objectifs	**Les outils de l'urbanisme (14h-17h ou soirée 17h-20h)**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Contenu du module	**Documents d'urbanisme (PLU, SCOT)** Identifier les principaux outils de planification et comprendre leur articulation Savoir lire les pièces utiles • **Autorisations d'urbanisme** Identifier les principales autorisations d'urbanisme (PC, DP, PA…) Connaître les grandes étapes d'instruction et points de vigilance (délais, consultations, complétude) • **Focus sur la Loi Littoral** Identifier les grands principes Comprendre les enjeux (risques contentieux…) • **Les autres outils opérationnels à appréhender** Le droit de préemption Les infractions d'urbanisme Chaque point sera illustré avec des cas pratiques.
Durée	6 heures ou deux soirées de 17h à 20h,
Intervenant	**Loïc PRIEUR** Avocat Cabinet LGP Brest
Tarif	**3 000 €**

- **<u>Sensibilisation à l'Intelligence Artificielle. Quels usages dans les collectivités ?</u>**

Public concerné	Elus de la Communauté Lesneven - Côte des Légendes.
Effectif	Chaque groupe peut aller jusqu'à 15 personnes maximum pour favoriser les échanges avec le formateur
Objectifs	**Comprendre les principes de base de l'intelligence artificielle (IA)** **Explorer les applications de l'IA dans les collectivités territoriales** **Identifier les opportunités et les défis associés à l'IA** **Encourager une réflexion éthique sur l'utilisation de l'IA**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Contenu du module	**Rapide introduction à l'Intelligence Artificielle** • Définition et historique de l'IA • Différentes branches de l'IA (machine learning, deep learning, etc.) **Applications de l'IA dans les Collectivités Territoriales et l'action publique** • Utilisation de l'IA dans les services publics (exemples concrets) • IA et gestion des infrastructures (transports, énergie, etc.) • IA et amélioration des services aux citoyens (santé, éducation, sécurité) • Besoins prédictifs de l'action publique avec l'IA **Opportunités et Défis de l'IA** • Avantages de l'IA pour les collectivités territoriales • Défis techniques et organisationnels • Problèmes de confidentialité et de sécurité des données **Réflexion éthique sur l'Utilisation de l'IA** • Questions éthiques et juridiques • La transparence et l'équité dans les systèmes d'IA • Études de cas et discussions interactives
Durée	**6 heures ou deux soirées de 17h à 20h,**
Intervenant	Philippe LÉOST Formateur et créatif chez LEOST Informatique - Enseignant Informatique, création de site – Chargé de cours UBO Management et Marketing Digital
Tarif	**3 000 €**

A noter que les sessions de formation se dérouleront dans les locaux de la Communauté et a priori au cours de l'automne 2026 (les dates seront arrêtées dès que les bons pour accord seront transmis à l'UBO).

Enfin, un tableau récapitulant les actions de formation des élus effectivement suivies (et financées par la collectivité) sera annexé au compte financier unique (CFU). Il donnera lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de valider les propositions de formations.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	42	

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL168-DE

Pour	42	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

